

# **Convention AERAS : comment assurer son prêt bancaire en cas de problème de santé**

**Les problèmes de santé sont souvent un obstacle pour souscrire une assurance couvrant les prêts bancaires.**

La convention AERAS a été créée pour aider les consommateurs concernés. Ce dispositif existe depuis plusieurs années. Il est connu mais ses dispositions beaucoup moins.

Nous publions une fiche de L'Institut National de la Consommation qui résume bien la situation :

[https://www.inc-conso.fr/content/laeras-assurer-son-pret-bancaire-en-cas-de-risque-aggrave-de-sante.](https://www.inc-conso.fr/content/laeras-assurer-son-pret-bancaire-en-cas-de-risque-aggrave-de-sante)

Pour mémoire, depuis le 12 janvier 2018, il est possible de résilier l'assurance d'un prêt immobilier 1 fois par an.

Si vous avez souscrit une assurance qui n'est pas satisfaisante, n'hésitez pas à changer